

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020 COMPTE-RENDU

Le vingt-quatre juin deux mille vingt, les membres du Conseil municipal, convoqués par Mme la Maire le dix-huit juin deux mille vingt, se sont réunis en séance publique, à l'Hôtel de Ville, diffusée en direct sur une chaîne Vimeo, à 20h30 sous la présidence de Mme la Maire.

Étaient présents :

Mme Hélène DE COMARMOND, Maire
M. Camille VIELHESCAZE, Mme Sandrine CHURAQUI, M. Julien JABOUIN, Mme Caroline CARLIER, M. Mohammadou GALOKO, Mme Laetitia BOUTRAIS, M. Samuel BESNARD, Mme Lucie GUILLET, M. Dominique LANOE, Mme Céline DI MERCURIO, M. Jacques FOULON, Mme Katia TOUCHET, M. Hervé WILLAIME, Mme Maëlle BOUGLET, Mme Zeïma YAHAYA, M. David PETIOT, Mme Christine RESCOUSSIE, Mme Catherine BUSSON, Mme Sylvie DARRACQ, Mme Emmanuelle MAZUET, Mme Yseline FOURTIC DUTARDE, M. Georges THIMOTEE, M. Lionel JEANJEAN, M. Denis HERCULE, M. Stéphane RABUEL, Mme Fatoumata BAKILY, Mme Angélique SUSINI, M. Mattéo ALMOSNINO, M. Sébastien TROUILLAS, Mme Michèle ESKINAZI, Mme Valérie VINCENT, Mme Annie-Claire AULIARD, M. Maxime MEGRET-MERGER.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Pierre-Yves ROBIN à Mme Caroline CARLIER, M. Thomas KEKENBOSCH à Mme Laetitia BOUTRAIS, M. Robert ORUSCO à M. Samuel BESNARD, M. Pascal CASTILLON à M. Sébastien TROUILLAS, M. Alain OSPITAL à M. Maxime MEGRET-MERGER.

La séance est ouverte à 20h40.

Mme Angélique SUSINI a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire, qu'elle a acceptées. M. Christophe Bey, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

Mme la Maire rend hommage à Maurice Rajsfus qui s'est éteint à l'âge de 92 ans le 13 juin dernier.

Mme la Maire reprend l'ordre du jour de la séance, qui a été adressé à chaque conseiller municipal, accompagné de la note explicative de synthèse, des projets de délibérations et des pièces jointes pour chaque affaire, dans le délai de cinq jours francs conformément à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Liste des décisions de la Maire par délégation du Conseil municipal :

- rattachées au Conseil municipal du 26 mai 2020 n° 20.3.1 à n°20.3.3

| A la suite des élections municipales du 15 mars 2020 et du Conseil municipal d'installation du 26 mai 2020, il convient de désigner les représentants de la ville aux différents organismes au sein desquels la ville siège. | | | | | | | |
|---|---|--|--------------------|-----------------------------|------------------------------------|---|--|
| 01 | Création des commissions municipales | | | | | | |
| | Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide la création des 3 commissions municipales suivantes : | | | | | | |
| | <table border="1"><thead><tr><th></th><th>COMPETENCES</th></tr></thead><tbody><tr><td>1^{ère} Commission</td><td>Finances Informatique / réseaux</td></tr><tr><td>"Ressources internes, cadre de vie, développement économique et emploi "</td><td>Ressources humaines Affaires générales Urbanisme, cadre de vie, espaces verts Développement économique et commerce local Gestion patrimoniale Mission locale, emploi et formation Travaux et voirie Développement durable pour les affaires rattachées à la 1^{ère} commission</td></tr></tbody></table> | | COMPETENCES | 1 ^{ère} Commission | Finances Informatique / réseaux | "Ressources internes, cadre de vie, développement économique et emploi " | Ressources humaines Affaires générales Urbanisme, cadre de vie, espaces verts Développement économique et commerce local Gestion patrimoniale Mission locale, emploi et formation Travaux et voirie Développement durable pour les affaires rattachées à la 1 ^{ère} commission |
| | COMPETENCES | | | | | | |
| 1 ^{ère} Commission | Finances Informatique / réseaux | | | | | | |
| "Ressources internes, cadre de vie, développement économique et emploi " | Ressources humaines Affaires générales Urbanisme, cadre de vie, espaces verts Développement économique et commerce local Gestion patrimoniale Mission locale, emploi et formation Travaux et voirie Développement durable pour les affaires rattachées à la 1 ^{ère} commission | | | | | | |

| | |
|---|---|
| <p>2^{ème} Commission</p> <p>" Affaires sociales, scolaires, jeunesse, sports, loisirs et développement social "</p> | <p>Développement durable pour les affaires rattachées à la 2^{ème} commission</p> <p>Action sociale Logement Petite enfance Activités scolaires et périscolaires Jeunesse, loisirs Actions culturelles – activités sportives Prévention Centres Socioculturels Santé publique</p> |
| <p>Commission plénière</p> | <p>Développement urbain</p> |

Fixe le nombre maximum à 19 membres par commission (outre la Présidente qui est Madame la Maire).
Désigne pour siéger à ces commissions les membres suivants :

| | |
|---|---|
| <p>1^{ère} Commission</p> <p>" Ressources internes, cadre de vie, développement économique et emploi "</p> | <p>M. Camille VIELHESCAZE M. Julien JABOUIN Mme Caroline CARLIER M. Samuel BESNARD M. Jacques FOULON M. Pierre-Yves ROBIN M. David PETIOT M. Thomas KEKENBOSCH M. Robert ORUSCO Mme Emmanuelle MAZUET Mme Yseline FOURTIC DUTARDE M. Georges THIMOTEE M. Lionel JEANJEAN M. Stéphane RABUEL Mme Angélique SUSINI M. Mattéo ALMOSNINO M. Sébastien TROUILLAS Mme Valérie VINCENT M. Maxime MEGRET-MERGER</p> |
|---|---|

| | |
|---|---|
| <p>2^{ème} Commission</p> <p>" Affaires sociales, scolaires, jeunesse, sports, loisirs et développement social "</p> | <p>Mme Sandrine CHURAQUI M. Mohammadou GALOKO Mme Laetitia BOUTRAIS Mme Lucie GUILLET M. Dominique LANOE Mme Céline DI MERCURIO Mme Katia TOUCHET M. Hervé WILLAIME Mme Maëlle BOUGLET Mme Zeïma YAHAYA Mme Christine RESCOUSSIE Mme Catherine BUSSON Mme Sylvie DARRACQ M. Denis HERCULE Mme Fatoumata BAKILY Mme Michèle ESKINAZI M. Pascal CASTILLON M. Alain OSPITAL Mme Annie-Claire AULIARD</p> |
|---|---|

| <p>02</p> | <p>Constitution de la Commission d'appel d'offres</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour siéger à la commission d'appel d'offres :</p> <table border="1" data-bbox="185 224 1532 504"> <thead> <tr> <th data-bbox="185 224 858 286"><u>Membres titulaires :</u></th> <th data-bbox="865 224 1532 286"><u>Membres suppléants :</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="185 295 858 504"> <ul style="list-style-type: none"> - M. Samuel BESNARD - M. Jacques FOULON - Mme Zeïma YAHAYA - M. Stéphane RABUEL - Mme Michèle ESKINAZI </td> <td data-bbox="865 295 1532 504"> <ul style="list-style-type: none"> - M. Julien JABOUIN - Mme Laetitia BOUTRAIS - M. Hervé WILLAIME - Mme Angélique SUSINI - M. Maxime MEGRET-MERGER </td> </tr> </tbody> </table> <p>Madame la Maire est membre et présidente de droit de la commission. Dit que les membres de la Commission d'appel d'offres représenteront les membres élus du Conseil municipal jusqu'au terme du mandat, sauf pour les dossiers dont la particularité nécessiterait une délibération spécifique. Dit que Madame la Maire désignera son représentant par arrêté.</p> | <u>Membres titulaires :</u> | <u>Membres suppléants :</u> | <ul style="list-style-type: none"> - M. Samuel BESNARD - M. Jacques FOULON - Mme Zeïma YAHAYA - M. Stéphane RABUEL - Mme Michèle ESKINAZI | <ul style="list-style-type: none"> - M. Julien JABOUIN - Mme Laetitia BOUTRAIS - M. Hervé WILLAIME - Mme Angélique SUSINI - M. Maxime MEGRET-MERGER |
|--|--|-----------------------------|-----------------------------|--|--|
| <u>Membres titulaires :</u> | <u>Membres suppléants :</u> | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - M. Samuel BESNARD - M. Jacques FOULON - Mme Zeïma YAHAYA - M. Stéphane RABUEL - Mme Michèle ESKINAZI | <ul style="list-style-type: none"> - M. Julien JABOUIN - Mme Laetitia BOUTRAIS - M. Hervé WILLAIME - Mme Angélique SUSINI - M. Maxime MEGRET-MERGER | | | | |
| <p>03</p> | <p>Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, fixe la composition de la CCSPL comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présidente de droit : Madame la Maire, • 9 délégués du Conseil municipal, • 9 représentants d'associations locales. <p>Désigne, pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au titre du collège des Élus de la Ville : <ul style="list-style-type: none"> - M. Julien JABOUIN - Mme Caroline CARLIER - M. Thomas KEKENBOSCH - Mme Sylvie DARRACQ - Mme Emmanuelle MAZUET - M. Lionel JEANJEAN - Mme Yseline FOURTIC DUTARDE - Mme Michèle ESKINAZI - Mme Annie-Claire AULIARD • Au titre des associations locales, le président (ou son représentant) des organismes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - UFC 94 - CNL - CGL - FCPE - Fédération des centres sociaux - FNAUT - APH - Union locale de la CFDT - Sud Paris Soleil <p>Dit que Madame la Maire désignera son représentant par arrêté. Charge, par délégation, Madame la Maire de saisir la Commission consultative des services publics locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public, de partenariat ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, et de la convoquer à cet effet.</p> | | | | |
| <p>04</p> | <p>Désignation des contribuables proposés pour la Commission communale des impôts directs</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 36 voix pour et 3 abstentions de M. Alain OSPITAL, Mme Marie-Claire AULIARD et M. Maxime MEGRET-MERGER (groupe en avant Cachan !) décide de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques les candidats suivants pour la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs :</p> | | | | |

| | Titulaires | Suppléants |
|----|---|--|
| 1 | M. Camille VIELHESCAZE 4 villa de la Gare 94230 CACHAN | M. Julien JABOUIN 2 rue Couste 94230 CACHAN |
| 2 | M. Jacques FOULON 39 bis sentier des Sablons 94230 CACHAN | M. David PETIOT 89 boulevard de la Vanne 94230 CACHAN |
| 3 | Mme Dominique BARJOU 30 avenue Louis Georgeon 94230 CACHAN | Mme Lucie GUILLET 44 avenue Dumotel 94230 CACHAN |
| 4 | M. Bernard LAHACHE 7 avenue du Président Wilson 94230 CACHAN | Mme Maëlle BOUGLET 3 place Eustache Deschamps 94230 CACHAN |
| 5 | M. Pascal GALLO 20 rue François Delage 94230 CACHAN | M. Mohamed DAHAK 9 rue des Lilas 94230 CACHAN |
| 6 | M. Denis HERCULE 59 rue Etienne Dolet 94230 CACHAN | M. Alain JAQUET 9001 allée des Islettes 55110 DUN SUR MEUSE |
| 7 | Mme Iris JOHNS 27 avenue Louis Georgeon 94 CACHAN | M. Hugo LECLERC 12 impasse Benoit Guichon 94230 CACHAN |
| 8 | M. Marc MORIN 7 rue François Coppée 75015 PARIS | M. Denis LHOSTE 25 rue des Tournelles 94230 CACHAN |
| 9 | M. Sami SEHRINE 42 rue Gabriel Péri 94230 CACHAN | Mme Josiane RENAUD 20 rue Guichard 94230 CACHAN |
| 10 | M. Robert ORUSCO 34 allée Bajou 94230 CACHAN | Mme Anne-Marie DARNAULT 17 ter avenue de France 94230 CACHAN |
| 11 | Mme Juliette PAPAIZIAN 38 rue de la Pléiade 94230 CACHAN | M. Gilles CASEL 86 rue Etienne Dolet 94230 CACHAN |
| 12 | Mme Edith PESCHEUX 17 rue des Vignes 94230 CACHAN | M. Fabrice BISSON 161 avenue Aristide Briand 94230 CACHAN |
| 13 | Mme Djouher AMAROUCHE 33 impasse Bajou 94230 CACHAN | Mme Nicole RUDLOFF 14 rue Raspail 94230 CACHAN |
| 14 | M. Gérard NAJMAN 41 sentier des Frettes 94230 CACHAN | Mme Yasmine CAJON 8 rue Raspail 94230 CACHAN |
| 15 | M. Jean-Marc LAURENT 31 rue Camille Desmoulins 94230 CACHAN | M. Patrice LANDAIS 11 rue Marcel Bonnet 94230 CACHAN |
| 16 | Mme Nicole VASSILIADIS 18 rue du Docteur Henouille 94230 CACHAN | M. André HACOUN 60 avenue du Président Wilson 94230 CACHAN |

Madame la Maire est membre et Présidente de droit de la commission.
Dit que Madame la Maire désignera son représentant par arrêté.

05 Désignation des représentants de la commune à la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune à la Commission communale d'accessibilité :

- Mme Sandrine CHURAQUI
- Mme Emmanuelle MAZUET
- Mme Yseline FOURTIC DUTARDE
- M. Sébastien TROUILLAS

| | |
|-----------|---|
| | <p>Madame la Maire est membre et Présidente de droit de la commission. Précise que Madame la Maire désignera, par arrêté, les représentants d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Dit que Madame la Maire désignera son représentant par arrêté.</p> |
| 06 | <p>Fixation du nombre de membres et élection des délégués de la commune au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cachan</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, fixe la composition du conseil d'administration du CCAS comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidente de droit, Madame la Maire - 8 conseillers municipaux - 8 personnalités extérieures <p>Désigne pour siéger au Conseil d'administration du CCAS au titre du collège des Élus de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Sandrine CHURAQUI - Mme Caroline CARLIER - Mme Maëlle BOUGLET - Mme Catherine BUSSON - Mme Yseline FOURTIC DUTARDE - M. Lionel JEANJEAN - M. Sébastien TROUILLAS - M. Maxime MEGRET-MERGER <p>Madame la Maire est membre et Présidente de droit. Dit que les personnalités extérieures seront nommées par arrêté de Madame la Maire.</p> |
| 07 | <p>Election des représentants de la commune au comité de la Caisse des Ecoles</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour siéger au comité de la Caisse des écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Dominique LANOE - M. Lionel JEANJEAN - Mme Lucie GUILLET - Mme Zeïma YAHAYA - Mme Christine RESCOUSSIE - M. Robert ORUSCO - M. Georges TIMOTHEE - M. Pascal CASTILLON - M. Alain OSPITAL <p>Madame la Maire est membre et Présidente de droit.</p> |
| 08 | <p>Désignation du représentant de la commune au comité stratégique de la Société du Grand Paris (SGP)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Mme Hélène DE COMARMOND, Maire, pour représenter la Ville au comité stratégique de la SGP.</p> |
| 09 | <p>Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la Société publique locale de Cachan et de Fresnes (SOCAF 94)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au conseil d'administration de la SOCAF 94 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Samuel BESNARD - M. Stéphane RABUEL - Mme Michèle ESKINAZI |
| 10 | <p>Désignation des représentants de la Commune au conseil d'administration de la société Cachanaise de Chaleur (SOCACHAL)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au conseil d'administration de la SOCACHAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Samuel BESNARD - M. David PETIOT - M. Thomas KEKENBOSCH |

| | |
|-----------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - M. Stéphane RABUEL - M. Alain OSPITAL |
| 11 | <p>Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale de la société d'aménagement des villes du département du Val de Marne (SADEV)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Mme Hélène DE COMARMOND, Maire, pour représenter la Ville à l'Assemblée générale de la SADEV.</p> |
| 12 | <p>Désignation des représentants de la commune aux Conseils d'école</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville, dans les conseils d'école des écoles de Cachan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe scolaire LA PLAINE : Mme Katia TOUCHET - Groupe scolaire COTEAU : M. Mattéo ALMOSNINO - Groupe scolaire BELLE IMAGE : M. Hervé WILLAIME - Groupe scolaire PAUL DOUMER : Mme Laetitia BOUTRAIS - Groupe scolaire CARNOT : Mme Maëlle BOUGLET - Ecole maternelle PONT ROYAL : M. Georges THIMOTEE <p>Madame la Maire est membre de droit. Dit que Madame la Maire désignera ses représentants par arrêté.</p> |
| 13 | <p>Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Collège Paul Bert</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au conseil d'administration du Collège Paul Bert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : Mme Sylvie DARRACQ - en qualité de délégué suppléant : M. Stéphane RABUEL |
| 14 | <p>Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Collège Victor Hugo</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au conseil d'administration du collège Victor Hugo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : Mme Sylvie DARRACQ - en qualité de délégué suppléant : M. Hervé WILLAIME |
| 15 | <p>Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration du Lycée Polyvalent de Cachan</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au conseil d'administration du lycée polyvalent de Cachan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : M. Hervé WILLAIME - en qualité de délégué suppléant : Mme Sylvie DARRACQ |
| 16 | <p>Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'Institut universitaire de technologie de Cachan (IUT)</p> <p>désigne pour représenter la Ville au conseil d'administration de l'IUT de Cachan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : M. Hervé WILLAIME - en qualité de délégué suppléant : M. Mattéo ALMOSNINO |
| 17 | <p>Désignation des représentants de la commune au Comité syndical du syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses (S.I.E.S.C.S.D)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au comité syndical du S.I.E.S.C.S.D :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Hervé WILLAIME - Mme Zeïma YAHAYA |

| | | | | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|----------------------|
| 18 | <p>Désignation des représentants de la commune au Forum métropolitain du Grand Paris</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne, pour représenter la Ville au Forum métropolitain du Grand Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : Mme Hélène DE COMARMOND, Maire, - en qualité de délégué suppléant : M. Samuel BESNARD | | | | | | |
| 19 | <p>Désignation des représentants de la commune au Forum métropolitain du Grand Paris Désignation des représentants de la commune au comité syndical du syndicat mixte « Autolib' Vélib' Métropole »</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au comité syndical d'« Autolib' Velib' Métropole » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : M. Samuel BESNARD - en qualité de délégué suppléant : M. David PETIOT | | | | | | |
| 20 | <p>Désignation des représentants de la commune au comité syndical du syndicat mixte d'action foncière du Val de Marne (SAF 94)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au comité syndical du SAF 94 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Hélène DE COMARMOND, Maire, en qualité de délégué titulaire, - M. Samuel BESNARD en qualité de délégué suppléant. | | | | | | |
| 21 | <p>Désignation des représentants de la commune au comité syndical du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au comité syndical du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">En qualité de délégués titulaires :</td> <td style="width: 50%;">En qualité de délégués suppléants :</td> </tr> <tr> <td>- M. Robert ORUSCO</td> <td>- M. Georges THIMOTEE</td> </tr> <tr> <td>- M. Jacques FOULON</td> <td>- M. Stéphane RABUEL</td> </tr> </table> | En qualité de délégués titulaires : | En qualité de délégués suppléants : | - M. Robert ORUSCO | - M. Georges THIMOTEE | - M. Jacques FOULON | - M. Stéphane RABUEL |
| En qualité de délégués titulaires : | En qualité de délégués suppléants : | | | | | | |
| - M. Robert ORUSCO | - M. Georges THIMOTEE | | | | | | |
| - M. Jacques FOULON | - M. Stéphane RABUEL | | | | | | |
| 22 | <p>Désignation des représentants de la commune au comité syndical du syndicat funéraire de la région parisienne (SIFUREP)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au comité syndical du SIFUREP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : M. Robert ORUSCO - en qualité de délégué suppléant : M. Denis HERCULE | | | | | | |
| 23 | <p>Désignation des représentants de la commune au comité syndical du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au comité syndical du SIGEIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : M. David PETIOT - en qualité de délégué suppléant : M. Thomas KEKENBOSCH | | | | | | |
| 24 | <p>Désignation des représentants de la commune au comité syndical du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au comité syndical du SIPPEREC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de délégué titulaire : M. Samuel BESNARD - en qualité de délégué suppléant : M. David PETIOT | | | | | | |
| 25 | <p>Désignation des représentants de la commune à l'association « Orbival un métro pour la banlieue »</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Madame la Maire comme représentant de la Ville au conseil d'administration de l'association « ORBIVAL, un métro pour la banlieue ». Désigne M. David PETIOT pour représenter la Ville au Conseil d'administration de l'association « ORBIVAL, un métro pour la banlieue » en cas d'empêchement de Madame la Maire.</p> | | | | | | |

| | |
|----|--|
| 26 | <p>Désignation des représentants de la commune à l'association Ville & Banlieue</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Madame la Maire comme représentant de la Ville au sein de l'association Maires Ville et Banlieue de France. Désigne Mme Laetitia BOUTRAIS pour représenter la Ville à l'association Maires Ville et Banlieue de France en cas d'empêchement de Madame la Maire.</p> |
| 27 | <p>Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la Mission Locale (INNOVAM)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville à l'assemblée générale de la mission locale INNOVAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Mohammadou GALOKO - M. Jacques FOULON <p>Désigne M. Mohammadou GALOKO pour représenter la Ville au conseil d'administration de la mission locale INNOVAM.</p> |
| 28 | <p>Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'association cachanaise de soins et maintien à domicile (ACSMD)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la ville au conseil d'administration de l'ACSMD, les 4 délégués suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Sandrine CHURAQUI - M. Hervé WILLAIME - Mme Maëlle BOUGLET - Mme Catherine BUSSON |
| 29 | <p>Désignation du représentant de la commune au Conseil d'établissement des accueils éducatifs du Val de Marne</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne M. Pierre-Yves ROBIN pour représenter la Commune au sein du Conseil de la vie sociale de la Fondation la Vie au grand air.</p> |
| 30 | <p>Désignation du représentant de la commune au comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) du Val de Bièvre</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Mme Céline DI MERCURIO pour représenter la Ville au CLLAJ du Val de Bièvre.</p> |
| 31 | <p>Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'association de gestion et d'animation des équipements socio-culturels de Cachan (AGAESCC)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au conseil d'administration de l'AGAESCC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Lucie GUILLET - M. Camille VIELHESCAZE - M. Mohammadou GALOKO - Mme Catherine BUSSON - M. Alain OSPITAL |
| 32 | <p>Désignation des représentants de la commune au comité directeur de l'office municipal des sports de Cachan</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne pour représenter la Ville au comité directeur de l'Office Municipal des Sports de Cachan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Hélène DE COMARMOND, Maire, - Mme Laetitia BOUTRAIS - M. Dominique LANOE - Mme Zeïma YAHAYA - M. Georges THIMOTEE - M. Pascal CASTILLON |

| | |
|----|--|
| 33 | <p>Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale du comité départemental du tourisme du Val de Marne (CDT 94)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne M. Robert ORUSCO pour représenter la Ville à l'assemblée générale du CDT 94.</p> |
| 34 | <p>Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale de l'association de prévention soins et insertion (APSI)</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Mme Sandrine CHURAQUI pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association de prévention, soins et insertion (APSI).</p> |
| 35 | <p>Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif « Sud Paris soleil »</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne M. David PETIOT pour représenter la Ville au Conseil au sein de l'assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif « Sud Paris soleil ». Dit que M. David PETIOT siègera également au conseil de gestion coopérative de la société coopérative d'intérêt collectif « Sud Paris soleil » pour les deux années à venir.</p> |
| 36 | <p>Désignation du représentant de la commune au Festival de Robotique</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne M. Hervé WILLAIME pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration de l'association « Festival de Robotique ».</p> |
| 37 | <p>Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration de la maison de retraite Saint Joseph</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Mme Sandrine CHURAQUI pour représenter la Ville au sein du conseil de la vie sociale de l'EHPAD Saint Joseph.</p> |
| 38 | <p>Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration de la maison d'accueil pour personnes âgées Cousin de Méricourt</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Mme Sandrine CHURAQUI pour représenter la Ville au conseil de la vie sociale de l'EHPAD Cousin de Méricourt.</p> |
| 39 | <p>Désignation du représentant de la commune au conseil d'établissement de la maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes « Maison de la Bièvre »</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne Mme Sandrine CHURAQUI pour représenter la Ville au sein du conseil de la vie sociale de l'EHPAD Maison de la Bièvre.</p> |
| 40 | <p>Désignation du conseiller municipal en charge des questions de défense</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, désigne M. Camille VIELHESCAZE en qualité de correspondant défense.</p> |
| 41 | <p>Indemnités de fonction des élus</p> <p>En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales, en début de mandat, lorsque le conseil municipal est renouvelé la délibération fixant les indemnités de ses membres doit intervenir dans les 3 mois suivant son renouvellement.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, après en avoir délibéré, à la majorité, par 35 voix pour et 4 abstentions de M. Pascal CASTILLON, M. Sébastien TROUILLAS, (groupe Mieux vivre à Cachan) Mme Michèle ESKINAZI et Mme Valérie VINCENT (groupe Mieux vivre en synergie), actant la répartition des montants des indemnités de chaque élu dans le respect de l'enveloppe budgétaire global.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, après en avoir délibéré, à la majorité, par 35 voix pour et 4 abstentions de M. Pascal CASTILLON, M. Sébastien TROUILLAS, (groupe Mieux vivre à Cachan) Mme Michèle ESKINAZI et Mme Valérie VINCENT (groupe Mieux vivre en synergie), une seconde fois, pour</p> |

| | |
|----|--|
| | <p>l'application des majorations dites DSU et chef-lieu de canton pour l'indemnité octroyée à Madame la Maire, aux adjoints et la majoration dite chef-lieu de canton pour l'indemnité octroyée aux conseillers municipaux délégués,</p> <p>Rappelle que la présente délibération entrera en vigueur à compter du 26 mai 2020, jour du conseil d'installation. Dit que l'indemnité brute mensuelle de Madame la Maire, qui peut s'élever à 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sera réduite à 69.94 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité brute mensuelle de la maire bénéficie des majorations dites DSU et chef-lieu de canton, portant le pourcentage à 95.98%. Dit que l'indemnité de fonction de chacun des 14 adjoints à Madame la Maire, qui peut s'élever à 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, sera réduite à 22.86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité brute mensuelle de chacun des 14 adjoints au maire bénéficie des majorations dites DSU et chef-lieu de canton, portant le pourcentage à 33.96%. Fixe l'indemnité de fonction de chacun des 10 conseillers municipaux titulaires d'une délégation spéciale à une valeur mensuelle représentant 13.45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité brute mensuelle de chacun des 10 conseillers municipaux titulaires d'une délégation spéciale bénéficie de la majoration chef-lieu de canton, portant le pourcentage à 15.47%. Fixe l'indemnité de chacun des 14 conseillers municipaux à une valeur mensuelle représentant 1.93 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Dit que ces indemnités évolueront automatiquement en fonction de la réglementation et notamment les augmentations de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique et les revalorisations de la valeur du point.</p> |
| 42 | <p>Frais de représentation de Madame la Maire</p> <p>Le rapporteur informe le Conseil municipal qu'à la suite de l'élection de Madame la Maire le 26 mai 2020, il convient d'adopter le montant de l'enveloppe des frais de représentation de Madame la Maire pour couvrir les dépenses supportées par cette dernière à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, après en avoir délibéré, à la majorité, par 35 voix pour et 4 abstentions de M. Pascal CASTILLON, M. Sébastien TROILLAS, (groupe Mieux vivre à Cachan) Mme Michèle ESKINAZI et Mme Valérie VINCENT (groupe Mieux vivre en synergie), décide d'attribuer des frais de représentation à Madame la Maire sous la forme d'une enveloppe maximale annuelle de 3 000 euros.</p> |
| 43 | <p>Droit à la formation des élus</p> <p>L'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales précise que : « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.</p> <p>Dans les trois mois suivants son renouvellement, le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et crédits ouverts à ce titre.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'attribuer 461 euros TTC par an à chaque élu pour sa formation, soit un montant global de 18 000 euros par an pour l'ensemble des 39 élus municipaux. Confirme que les élus peuvent se regrouper au sein de leur groupe respectif pour utiliser ces crédits. Confirme que les élus peuvent se regrouper au sein de leur groupe respectif pour utiliser ces crédits. Rappelle que les organismes dispensateurs des formations doivent obligatoirement être agréés par le Ministère de l'intérieur. Dit que les crédits sont inscrits au budget communal, chapitre 65.</p> |
| 44 | <p>Frais de garde des enfants des élus</p> <p>Le rapporteur informe que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dispose que les membres du Conseil municipal peuvent bénéficier d'un remboursement par la commune des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagé en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1, c'est-à-dire les séances plénières du conseil municipal, les réunions de commission dont l'élu est membre et institué par délibération du conseil municipal, et les réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes au sein desquels il a été désigné pour représenter la commune.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile pour les élus participant aux réunions suivantes : conseil municipal,</p> |

| | |
|----|--|
| | <p>commissions, bureaux municipaux et les organismes extérieurs si l'élu a été désigné par le conseil municipal pour y siéger. Dit que le montant du remboursement ne peut excéder par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance et se fera sur la base de la transmission à la direction des ressources humaines des justificatifs idoines et conformément aux dispositions du décret d'application à intervenir. Dit que cette dépense sera inscrite au budget de la collectivité, chapitre 65.</p> |
| 45 | <p>Emplois de collaborateurs de cabinet</p> <p>Le rapporteur informe le Conseil municipal qu'au terme de l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs pour des missions de conseil à l'élu, d'élaboration et de préparation des décisions, en liaison avec les services municipaux compétents, les organes politiques et interlocuteurs extérieurs, et de représentation de l'élu.</p> <p>Le nombre d'emplois de cabinet est toutefois limité en fonction de l'importance démographique de la commune. L'article 10 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 précise que, pour une commune dont la population est comprise entre 20 000 et 40 000 habitants, le cabinet du maire peut être constitué de 2 personnes ayant le statut de collaborateur de cabinet.</p> <p>Par ailleurs, la rémunération des collaborateurs de cabinet est déterminée dans le respect de l'article 7 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, soit dans le respect d'un seuil de 90 % du montant du traitement indiciaire et du régime indemnitaire de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, rappelle que l'effectif des collaborateurs du cabinet de la maire est fixé à 2 emplois de collaborateurs, conformément à l'article 10 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987. Dit que les 2 collaborateurs de cabinet seront rémunérés sur la base maximale de 90 % du montant du traitement indiciaire et du régime indemnitaire de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité, conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 ce qui représente 129 720 € bruts par an non chargés. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du collaborateur de cabinet seront inscrits aux budgets des exercices correspondant à la durée du mandat de Madame la Maire au chapitre 012.</p> |
| 46 | <p>Recrutement sur poste existant – Chargé de mission tranquillité et sécurité</p> <p>Le rapporteur informe le Conseil municipal que le poste de Chargé de mission tranquillité et sécurité à la Direction Générale des Services (catégorie A), existe au tableau des effectifs sur le grade d'ingénieur à temps complet et doit, en principe être pourvu par voie statutaire.</p> <p>Toutefois, lorsque la nature même des fonctions exercées et en l'absence de candidatures de fonctionnaires titulaires adaptées, malgré les publications de vacances de poste auprès du CIG et les publications effectuées dans la presse professionnelle, le recrutement peut se faire par voie contractuelle, sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de contrat pouvant aller jusqu'à 3 ans.</p> <p>Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer un contrat de recrutement correspondant à cet emploi ainsi que les éventuels avenants. Ce contrat à durée déterminée pourra être renouvelé, en fonction des besoins de la collectivité et de la manière de servir de l'agent, par reconduction expresse pour une durée cumulée de 6 ans. Madame la Maire sera également autorisée à fixer la rémunération comprise entre les IB444/IM390 et IB821/IM673 du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et le régime indemnitaire correspondant au grade d'ingénieur dans la limite des taux réglementaires.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide, à compter du 1^{er} juillet 2020, d'ouvrir un poste de Chargé de mission tranquillité et sécurité au recrutement d'un agent en contrat sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à temps complet, pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans, renouvelable par reconduction expresse.</p> <p>Dit que l'effet de cette ouverture de poste est inscrit au budget communal, chapitre 012 - charges de personnel.</p> |
| 47 | <p>Vœu pour demander le maintien du site Renault à Choisy-le-Roi</p> <p>Le 29 mai, le constructeur automobile français Renault a annoncé un plan de suppression d'environ 15 000 emplois dans le monde, dont 4 600 en France. Antérieur à la pandémie du Covid-19, ce projet vise selon la direction à donner priorité « à notre performance financière » autrement dit la recherche de rentabilité et de profit à court terme. Parmi les sites menacés de fermeture se trouve l'usine de Choisy-le-Roi qui verrait son activité</p> |

| | |
|----|--|
| | <p>transférée à Flins.</p> <p>Le site de Choisy-le-Roi qui emploie 263 salariés, dont une majorité de val-de-marnais, est un site majeur pour le groupe Renault, cela à double titre.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 36 voix pour et 3 abstentions de M. Alain OSPITAL, Mme Marie-Claire AULIARD et M. Maxime MEGRET-MERGER (groupe en avant Cachan !), apporte son soutien aux salariés de l'usine Renault de Choisy le Roi qui défendent non seulement leur emploi mais également le maintien, au sein de notre territoire et dans le Val de Marne, d'une usine d'excellence pour le développement de l'économie circulaire et la transition écologique, et pour l'insertion professionnelle de jeunes Val de Marnais. Demande à la direction de Renault de renoncer à son plan mortifère économiquement et socialement. Demande à l'Etat de prendre ses responsabilités, au titre de premier actionnaire du groupe, en exigeant le maintien du site de Choisy-le-Roi.</p> |
| 48 | <p>Vœu pour demander à l'Etat le remboursement intégral des dépenses engagées dans le cadre de la crise Covid-19</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, avec 36 voix pour et 3 abstentions de M. Alain OSPITAL, Mme Marie-Claire AULIARD et M. Maxime MEGRET-MERGER (groupe en avant Cachan !), constate l'insuffisance des mesures de remboursement par l'Etat des dépenses engagées par les collectivités territoriales. Demande la création d'un fonds exceptionnel visant le remboursement par l'Etat de l'intégralité des dépenses engagées dans la crise de la Covid-19 par les collectivités, dont la Ville de Cachan. Demande qu'à l'avenir, les collectivités soient étroitement associées à la conception des stratégies de gestion de crise sanitaire.</p> |
| 49 | <p>Vœu condamnant les discriminations et affirmant la nécessaire exemplarité de la mission de service public de maintien de l'ordre</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, après en avoir délibéré, à la majorité, par 35 voix pour et 4 abstentions de M. Pascal CASTILLON, M. Sébastien TROUILLAS, (groupe Mieux vivre à Cachan) Mme Michèle ESKINAZI et Mme Valérie VINCENT (groupe Mieux vivre en synergie), affirme que nous, Elu.e.s de la République, ne fermerons pas les yeux devant des pratiques bafouant le respect des personnes. Le principe fondamental selon lequel les individus « naissent et demeurent libre et égaux en droits » doit être respecté quels que soient ses origines, sa situation, son sexe, ses pensées ou croyances. Affirme la nécessaire exemplarité de notre police nationale qui doit assurer ses missions sans discrimination et bénéficier de la reconnaissance de la population par son attitude exemplaire. Affirme la nécessaire exemplarité de notre police nationale qui doit assurer ses missions sans discrimination et bénéficier de la reconnaissance de la population par son attitude exemplaire. Demande que le Ministre de l'Intérieur fasse enfin preuve d'autorité et veille à ce que l'ensemble des agents au service de notre police sans exception respecte les principes des lois républicaines et que la chaîne de commandement s'inscrive dans ces principes. Demande que la justice soit dotée des moyens suffisants pour aller jusqu'à son terme pour les victimes de toutes les violences, y compris policières. Demande l'organisation d'une concertation nationale visant à mettre fin à des pratiques violentes inadaptées dans les missions de police et à garantir l'égalité de chacun et chacune face aux forces de l'ordre. Réclame des mesures immédiates soulignant une prise de conscience des autorités.</p> |
| 50 | <p>Vœu demandant à la Mairie d'Arcueil un état des lieux précis du risque nucléaire de l'ex-institut du Radium, limitrophe de Cachan, et l'agenda de décontamination de ce site présenté par les groupes Mieux vivre à Cachan et Mieux vivre en synergie</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir débattu, à la majorité, par 35 voix contre et 4 voix pour de M. Pascal CASTILLON, M. Sébastien TROUILLAS, (groupe Mieux vivre à Cachan) Mme Michèle ESKINAZI et Mme Valérie VINCENT (groupe Mieux vivre en synergie), décide de rejeter le vœu présenté.</p> |

La séance est levée le 25 juin 2020 à 00h15

Le 26 juin 2020



La Maire,


Hélène de Comarmond